

## Rapport n° 2 - Conseil Municipal du jeudi 28 novembre 2024

### 2) ENFANCE ET JEUNESSE - FUSION DES DEUX ÉCOLES CAMILLE CLAUDEL ET ROGER PAUCHET.

*Rapport modifié.*

Dans le cadre de la carte scolaire 2025 et sa déclinaison sur la commune de Sainte-Geneviève, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) envisage la fusion des écoles élémentaires Camille Claudel et Roger Pauchet.

Cette fusion doit permettre d'améliorer qualitativement le pilotage pédagogique des deux écoles et harmoniser les pratiques. La direction est confiée à l'actuelle directrice de l'école Camille Claudel qui est totalement déchargée sur ce poste.

En conséquence, il convient de fermer le numéro du Répertoire Nationale des Etablissements (RNE) de l'école Roger Pauchet n°0600889r et de le remplacer par un seul numéro celui de l'Ecole Camille Claudel n° 0600890S, néanmoins, il est proposé de conserver les deux noms des écoles.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** le courriel de la DSDEN en date du 10 octobre 2024

**Considérant** la décharge totale d'une directrice pour l'ensemble du groupe élémentaire,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer en faveur de cette fusion.

\*\*\*

*Il est proposé au Conseil Municipal,*

- **DE SE PRONONCER** en faveur de la fusion des écoles Camille Claudel et Roger Pauchet,
- **DE FERMER** le numéro du Répertoire Nationale des Etablissements (RNE) de l'école Roger Pauchet n°0600889r et de le remplacer par un seul numéro celui de l'Ecole Camille Claudel n° 0600890S.
- **DE CONSERVER** le nom de l'école Roger Pauchet et le nom de l'école Camille Claudel.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.